



Publication réservée aux membres adhérents de la FEDIE - Copyright FEDIE 2021 - Reproduction interdite

Sommaire

- 2 **Directive RED II**
Entrée en vigueur en juillet 2021
- 3 **GIEC**
Un nouveau rapport très alarmant
- 3 **Bioénergies**
Vers des productions locales ?
- 4 **Energies liquides**
Marché à fin juillet
- 4 **Energie bois**
Evolution du pellet depuis 2010
- 5 **Coûts des énergies**
Gaz et électricité : Explosion des prix
- 5 **Loi climat**
Quels impacts ?
- 6 **Les renouvelables en chiffres**
- 6 **Appel à projet**
Transporter l'hydrogène
- 7 **Emissions de CO2 par énergie de chauffage**
- 7 **ADEME**
De nouveaux simulateurs
- 8 **BioTFuel**
Succès de la phase de démonstration
- 8 **XTL**
L'alternative au fossile

Edito

L'automne des Combustibles

Alors que la rentrée paraît déjà loin et que l'automne s'installe, nous devons désormais faire face à une multitude d'incertitudes.

La disponibilité et l'acheminement des matières premières, la pénurie de main d'œuvre dans tous les métiers, l'inquiétude de nos clients dans le choix de leurs énergies, la disparition de certains produits, la position de nos salariés envers la vaccination, les démarches administratives pour continuer d'exercer nos métiers... L'ensemble de ces aspects et de plein d'autres peuvent se montrer très chronophages et ils ne doivent pas nous faire oublier que notre avenir nous appartient et que c'est par nos échanges, notre mobilisation et nos engagements que nous parviendrons à maintenir nos activités.

Entre les politiques qui tentent de mettre en place des solutions mais qui restent éloignés du terrain et nos clients qui doutent et souffrent des hausses des prix des énergies, nous nous devons d'échanger nos points de vue sur l'ensemble des problèmes que nous rencontrons.

Chaque année nous devons développer de nouvelles activités, de nouveaux produits pour maintenir nos entreprises dans le tissu économique actuel au risque de devoir nous arrêter sans toujours trouver un repreneur assez généreux.

Cet hiver, que nous espérons long et froid, nous apportera encore bien des surprises : des prix en forte augmentation pour toutes les énergies, une disponibilité incertaine pour de nombreux produits (déjà des problèmes d'approvisionnement sur les granulés et le bois bûche), des mouvements de grève qui pourraient nous gêner dans notre distribution. Nous qui avons l'habitude de chercher de nouveaux clients, nous risquons cette année de devoir passer notre temps à chercher des produits pour répondre à la demande de nos clients !!!

Notre rendez-vous annuel pour notre assemblée générale doit nous permettre de faire le point sur nos activités. Je vous fixe donc rendez-vous le Jeudi 24 octobre 2021 à la Maison de l'Entreprise à Maxéville (54).

Tous ensemble nous pouvons encore donner de l'espoir aux jeunes dans l'avenir de notre profession.

Yves LEVERGER



Fédération des Distributeurs Indépendants d'Energies
39, Avenue Foch - CS 70034
94306 VINCENNES Cedex

Secrétariat : 0805 107 900 de 8h à 12h30
Email : secretariatnord@fedie.fr
Maquette : D. DRALET
Comité de rédaction : B. PALISSON -
D. DRALET - B. RAUX
Webmaster : B. RAUX
Responsable publication : Y. LEVERGER
SIRET 798 764 254 00016 - APE 9412Z

Retrouvez nous sur fedie.fr et abonnez vous à la newsletter

Des actualités fréquentes, les chiffres du marché français des énergies, un agenda des événements, la possibilité de déposer des annonces... Informez-vous pour prendre les bonnes décisions !

OUI, TOUTES LES INFOS IMPORTANTES SONT SUR FEDIE.FR



Juillet 2021 : Directive RED II en application

La première directive européenne RED (Renewable Energy Directive) relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables datait de 2009, suite à de nombreuses modifications, l'Europe a procédé à sa refonte en 2018.

C'est aujourd'hui de sa mise en application en France dont il est question avec son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Cette loi s'applique aux biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse consommés en France, ainsi qu'aux matières premières utilisées pour leur production, qu'elles aient été cultivées ou extraites en France ou à l'étranger.

Les esters d'huile de colza, les EMAG ou HVO des gasoils et fiouls ainsi que les granulés de bois sont donc concernés.

Définitions

Biocarburant : un carburant liquide utilisé pour le transport et produit à partir de la biomasse au sens de l'article L. 211-2 ;

Bioliquide : un combustible liquide destiné à des usages énergétiques autres que pour le transport, y compris la production d'électricité, le chauffage et le refroidissement, et produit à partir de la biomasse au sens de l'article L. 211-2 ;

Combustible ou carburant issu de la biomasse : un combustible ou carburant solide ou gazeux produit à partir de la biomasse au sens de l'article L. 211-2 ;

Zone d'approvisionnement forestière : une zone définie géographiquement d'où sont issues les matières premières dérivant de la biomasse forestière, d'où proviennent des informations fiables et indépendantes et dans laquelle les conditions sont suffisamment homogènes pour évaluer le risque en matière de durabilité et de légalité de la biomasse forestière ;

Extraits du texte de loi

" Les biocarburants, les bioliquides et les combustibles ou carburants issus de la biomasse doivent satisfaire à des critères conformes aux exigences du développement durable, dénommés ci-après " critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre " et définis aux articles L. 281-5 à L. 281-10 et dans les dispositions prises pour leur application."

" Les avantages fiscaux et aides publiques en faveur de la production et de la consommation des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse sont subordonnés au respect des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre énoncés aux mêmes articles."

Critère CO2

Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'équivalent fossile d'au moins :
50 % pour les installations mises en service avant le 6 octobre 2015

60 % pour les installations mises en service entre le 6 octobre 2015 et le 31 décembre 2020

65 % pour les installations mises en service à partir du 1^{er} janvier 2021.

Quelques exemples de réductions d'émissions sous la forme [valeur par défaut - valeur type] classés par ordre croissant de réductions :

Biogazole d'huile de palme [19 - 51%]

Biogazole de colza [47 - 52 %]

Biogazole de soja [50 - 55%]

Biogazole de tournesol [52 - 57 %]

Biogazole de graisse animale [78 - 84 %]

Gazole Fischer-Tropsch bois cultivé [82 - 82 %]

Biogazole d'huile de cuisson usagée [84 - 88 %]

Gazole Fischer-Tropsch déchets de bois [85 - 85 %]

Gazole Fischer-Tropsch liqueur noire papier [89 - 89 %]

Selon l'Europe, après le biogazole d'huile de palme, le biogazole de colza apparaît comme un relativement mauvais élève pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il ne permettrait pas de bénéficier d'avantage fiscal dans certains cas (moins de 50 % de réduction d'émissions).

Critère géographique

Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse produits à partir de biomasse agricole ne doivent pas être produits à partir de matières premières qui proviennent :

- De terres de grande valeur en termes de biodiversité ;
- De terres présentant un important stock de carbone ;
- De terres ayant le caractère de tourbières.

Critère matières premières et procédés

Les biocarburants de 1^{ère} génération vont être progressivement limités (actuellement 7% dans le diesel ou flotte privative) pour être totalement interdits en 2030. Le but est de laisser la place aux 2^{ème} et 3^{ème} générations et à éviter la concurrence alimentaire.

L'avis de la FEDIE

Les metteurs à la consommation ont tout intérêt à vérifier et à pouvoir prouver l'origine de leurs biocarburants et autres bioliquides ou de risquer de perdre tout avantage fiscal. Mais aussi d'anticiper des réductions d'incorporations de biocarburants de 1^{ère} génération.

www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000043211407/2021-07-01
www.ecologie.gouv.fr/biocarburants

Un nouveau rapport très alarmant du GIEC

2021 aura vu des pluies sans précédent qui auront causé des inondations mortelles en Allemagne, en Belgique, en Chine et en Inde, des vagues de chaleur au Canada, des incendies en Grèce, en Turquie et aux Etats-Unis.

Les faits ne manquent pas pour nous rappeler que le climat de la Terre change.

Au fil des rapports, les climatologues du GIEC apportent une vision de plus en plus précise de ce qui nous guette à l'avenir au travers de 3 scénarios pour des augmentations de température de 1,5°C, 2°C ou 4°C.

En termes de probabilités c'est le troisième scénario qui se dessine, il correspond à une continuité de nos actions au rythme actuel, le deuxième demanderait des efforts supplémentaires drastiques de l'ensemble des pays de la planète. Quand au premier scénario, sa probabilité tant économique que sociale ou politique est désormais nulle.

Nous nous dirigeons donc vers une hausse globale des température comprise entre 2 et 4 °C.

Les scientifiques du GIEC rappellent, en apportant des preuves scientifiques, que ce sont nos émissions de gaz à effet de serre qui entraînent une accumulation de chaleur, celle-ci est absorbée à 91% par les océans, 5% par les surfaces terrestres, 3% par la glace et 1% par l'atmosphère.

Des conséquences nombreuses

Une multiplication des épisodes extrêmes de 13 à 49 fois plus fréquents pour les vagues de chaleur par exemple.

Le niveau des océans, il pourrait grimper de plusieurs mètres d'ici trois siècles.

L'acidification des océans, la dissolution du CO2 dans l'eau va accentuer ce phénomène, le danger est que le plancton ne puisse plus former son squelette calcaire menaçant ainsi toute la chaîne alimentaire marine.

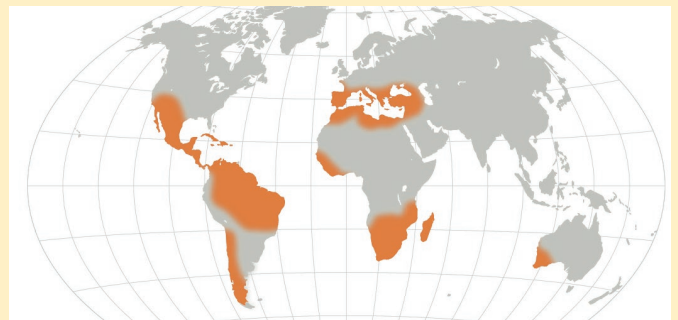
Un ralentissement du Gulf Stream, ce courant chaud ne s'arrêterait pas mais perdrait de sa force, le réchauffement serait ainsi moindre en Europe du Nord-Ouest.

L'arctique est une bombe à retardement, son sol gelé est la plus grande réserve de carbone sur terre, sa fonte pourrait entraîner la libération de milliards de tonne de CO2.

L'humanité a émis 2 560 milliards de tonnes de CO2 depuis 1750, pour rester dans le scénario à + 2 °C il faudrait émettre moins de 1 150 milliards de tonnes de CO2 supplémentaire. Cela suppose des changements profonds de nos sociétés.

L'avis de la FEDIE

Les biocombustibles et autres bioliquides, qu'ils soient issus des plantes, du bois, des résidus ou de l'hydrogène permettraient de réduire les émissions de CO2 liés à leur combustion chez le client et de lui transmettre une image plus verte.



Zones amenées à subir de fortes sécheresses à l'avenir selon le GIEC

Vers des productions locales de bio-énergies

Alors que le recours au pétrole et à ses sous produits est de plus en plus décrié car générant des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, des solutions de remplacement voient petit à petit le jour, parmi elles les biocarburants permettraient aux distributeurs de poursuivre leurs activités tout en réduisant les émissions et en donnant une image plus verte.

Pour produire ces biocarburants, il est possible d'utiliser les esters d'huile de colza mais la question de la ressource est primordiale, que faire si à un moment donné la récolte est mauvaise ou si les prix augmentent fortement ?

Le recours à des sources variées pourrait donc être une forme d'assurance face à ces imprévus, tout comme l'utilisation de ressources locales, évitant ainsi de les transporter tout autour de la planète. C'est ainsi que ces initiatives locales ont permis la

production de biocarburants :

- Des résidus de la production de whisky en Ecosse
- Les marcs et lies de raisin dans le bordelais
- Liqueur noire issue de la fabrication de pâte à papier
- Récupération d'huiles végétales ou animales
- Résidus agricoles ou déchets forestiers
- Cultures dédiées non alimentaires (miscanthus)

De la même manière, des champs d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques installables un peu partout pourraient fournir l'électricité nécessaire à la création d'hydrogène par catalyse.

L'avis de la FEDIE

En attendant les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} génération, diversifier les sources est donc une démarche importante.

Situez-vous dans l'évolution du marché national

Energies liquides, marché à fin juillet

LIVRAISONS SUR LE MARCHÉ Français (Sorties Dépôts)								
Produits	Mai		Juin		Juillet		Cumul année mobile	
	Milliers m3	%Var N-1	Milliers m3	%Var N-1	Milliers m3	%Var N-1	Milliers T.	%Var N-1
Supercarburants	907,4	+56,3	1 100,6	+21,1	1 204,9	+5,7	8 165,8	+5,9
Gazoil B7	2 814,7	+36,7	3 248,0	+11,3	3 309,6	-1,1	29 488,3	+2,7
Gazoil B10	25,5	+65,7	30,7	+26,2	28,6	+7,9	263,9	+47,2
Gazoil B30	2,4	-11,8	2,8	-36,2	2,2	-38,7	29,5	-10,6
Gazoil B100								
XTL/HVO	0,8	+2,0	1,1	+0,8	0,8	-31,9	7,3	+20,8
GNR	376,1	-25,9	491,9	+6,1	552,6	+11,3	4 330,6	-3,2
FOD	343,5	-51,3	240,3	-29,4	257,3	+52,0	4 483,8	-26,0

		/normale		/normale		/normale
Temp. moyenne	13,3°C	-1,7°C	19,8°C	+1,4°C	20,0°C	-0,5°C

On porte encore les conséquences des ventes atypiques du printemps 2020 (ventes très très fortes sur mars à juin 2020)

Et on ressent en même temps les conséquences d'une météo 2021 aussi très particulières :

Avec des ventes en fortes baisse sur avril mai et juin 2021, par rapport au même mois de 2020,

Et des ventes en forte hausse sur juillet 2021, par rapport au même mois de 2020,

La hausse des prix est importante (de l'ordre de 3 % sur juillet par rapport à juin 2021)

Et la température moyenne est bien inférieure à celle de l'année précédente,

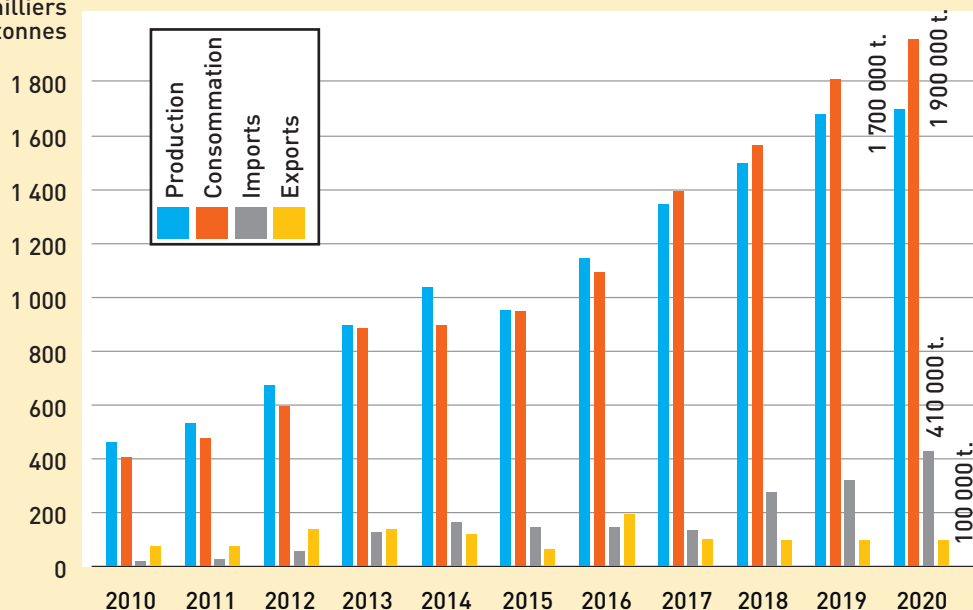
On ressent aussi l'effet inverse sur les carburants essence et gazoil, les stations-services ayant de fortes baisses sur le printemps 2020, en partie compensées sur le printemps 2021

Et on pourra aussi s'interroger sur la baisse des volumes de gazoil B30, non compensée par les nouvelles énergies B100, XTL ou HVO

Dominique GUERQUIN

Pellets, l'offre suivra-t-elle la demande ?

en milliers de tonnes



L'avis de la FEDIE

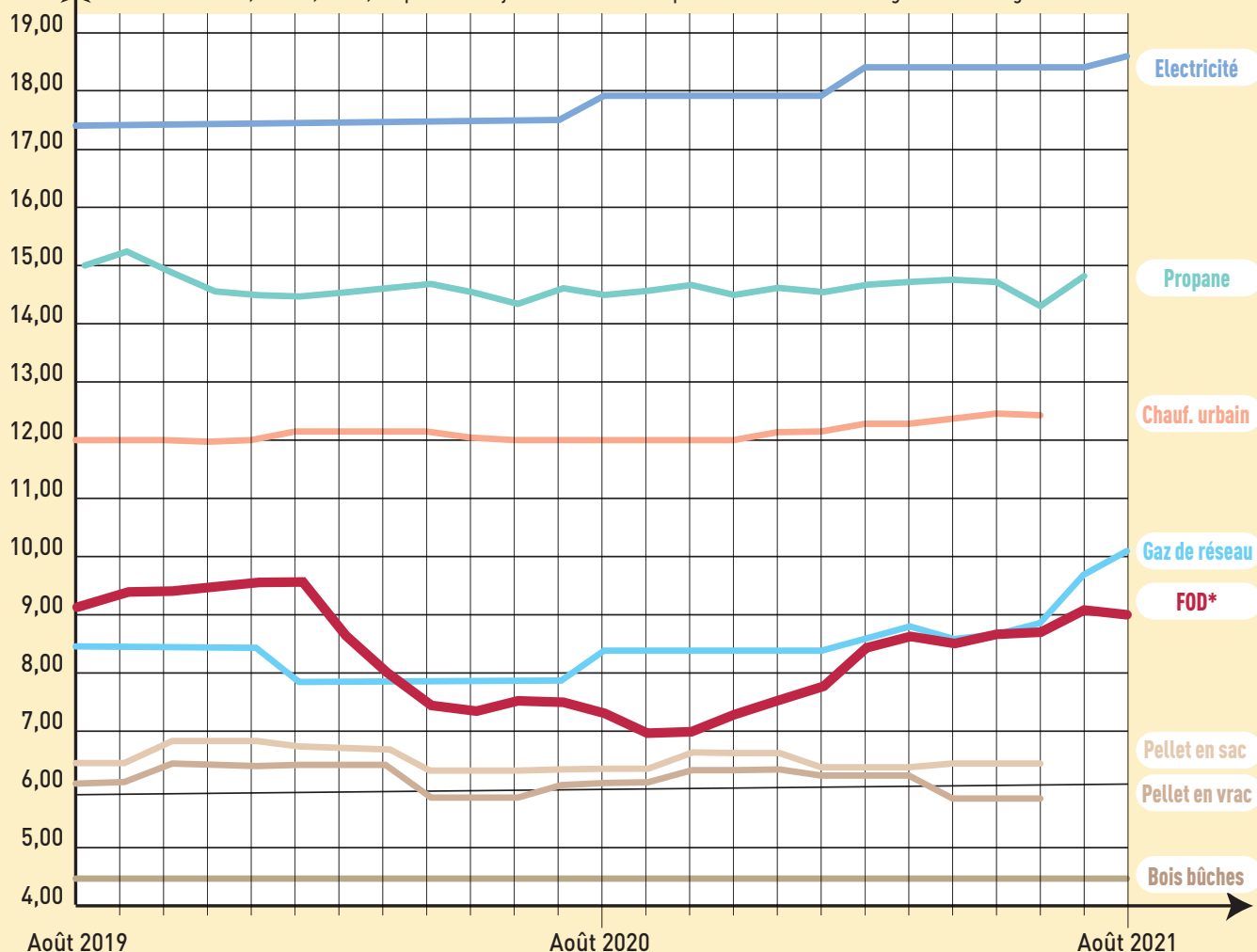
Les capacités de production stagnent depuis 2019 entraînant une augmentation des importations, car la demande ne cesse elle d'augmenter. Il convient de rester vigilant sur la qualité du produit et d'anticiper les périodes de chauffe en stockant au maximum. Va-t-on assister à une hausse du prix moyen des pellets vrac et sac à l'avenir ?

Sources : Bioénergie et Propellets.fr

Comparatif des coûts des énergies de chauffage

Coût en euros / 100 kWh PCI

Sources PEGASE, DIREM, GRDF, Propellet et moyennes des sites comparatifs des coûts des énergies de chauffage - Août 2021



* FOD regroupe les fiouls domestiques, fiouls désouffrés, bio-fiouls et énergies végétales liquides de chauffage

Electricité et gaz sont déjà à la hausse en août, le FOD n'augmentera que plus tard

Les impacts de la loi climat

Alors que cette loi termine son parcours devant le Conseil Constitutionnel, certains de ses articles pourraient impacter les distributeurs et leurs clients particuliers :

- Interdiction de louer des passoires thermiques
- Interdiction d'installation de chaudières générant plus de 250 g de CO₂/kWh
- Réduction de la consommation d'énergie dans le parc public
- Interdiction de publicité pour les énergies fossiles à partir du 1er juillet 2022

- Interdiction de publicité pour les véhicules émettant plus de 123g de CO₂ / km à partir du 1er janvier 2028
- L'affichage du « Score Carbone » dans la publicité des biens et services à partir du 1er mars 2022
- Expérimentation du « OUI PUB » consistant à ne mettre aucune publicité dans une boîte aux lettres sauf à ce qu'elle port l'autocollant
- Retour du crime d'écocide auparavant supprimé

Concernant l'interdiction de publicité, les carburants et combustibles composés de plus de 50 % d'énergies renouvelables resteraient autorisés de publicité.

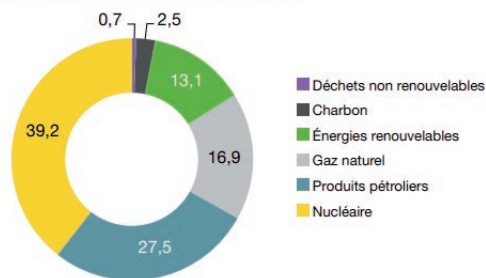
Les renouvelables en chiffres

Les énergies renouvelables en France

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR TYPE D'ÉNERGIE EN 2020

TOTAL : 2 651 TWh, dont 348 TWh pour les énergies renouvelables

En % (données corrigées des variations climatiques)

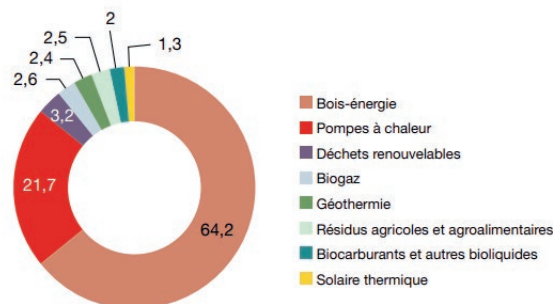


Source : calculs SDES

CONSOMMATION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR USAGE DE CHALEUR EN 2020 PAR FILIÈRE

TOTAL : 173 TWh

En % (données corrigées des variations climatiques)

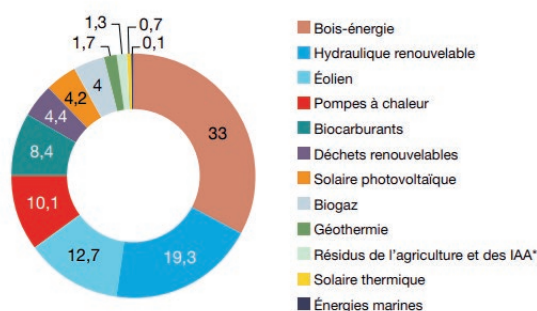


Source : calculs SDES

PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE EN 2020

TOTAL : 322 TWh

En %



* IAA : industries agroalimentaires.

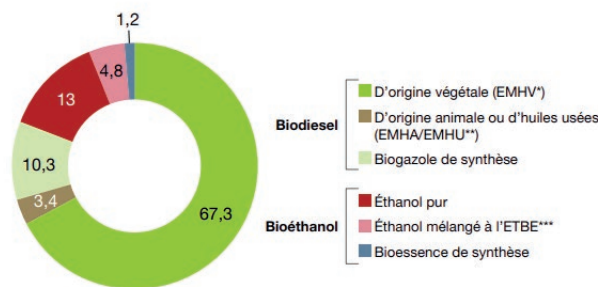
Source : calculs SDES

Biocarburants

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE DE BIOCARRURANTS PAR FILIÈRE EN 2020

TOTAL : 33,9 TWh

En %



* EMHV : esters méthyliques d'huiles végétales.

** EMHA/EMHU : esters méthyliques d'huiles animales ou usées.

*** ETBE : éther éthyle tertio butyle.

Source : SDES, d'après DGEC

Appel à projet

Appel à projet dans le cadre du Plan de relance (en tant qu'outil de la stratégie hydrogène annoncée le 8 septembre 2020), il soutient des travaux d'innovation, permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.

Il s'inscrit également dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui permet de financer et d'accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes permettant de structurer des filières, de faciliter l'accès à des co-financements et de faire bénéficier les projets lauréats d'une forte visibilité.

L'appel à projets a pour objectifs de développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène, et à ses usages tels que les applications de transport ou de fourniture d'énergie, soutenir des projets de démonstrateurs, de pilotes ou de premières commerciales sur le territoire

national, permettant à la filière de développer de nouvelles solutions et de se structurer. Il est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022. Budget de 2 M € minimum

L'avis de la FEDIE

Alors que l'hydrogène sous forme gazeuse nécessite des dispositifs spéciaux pour son transport, l'ammoniac de formule NH₄OH et de forme liquide devrait facilement être transportable via les citernes des distributeurs.

Distribuer de l'hydrogène pourrait être un complément intéressant.

La filière hydrogène est en cours de déploiement, le moment idéal d'y participer.

Pour en savoir plus, contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante :

aap.h2@ademe.fr

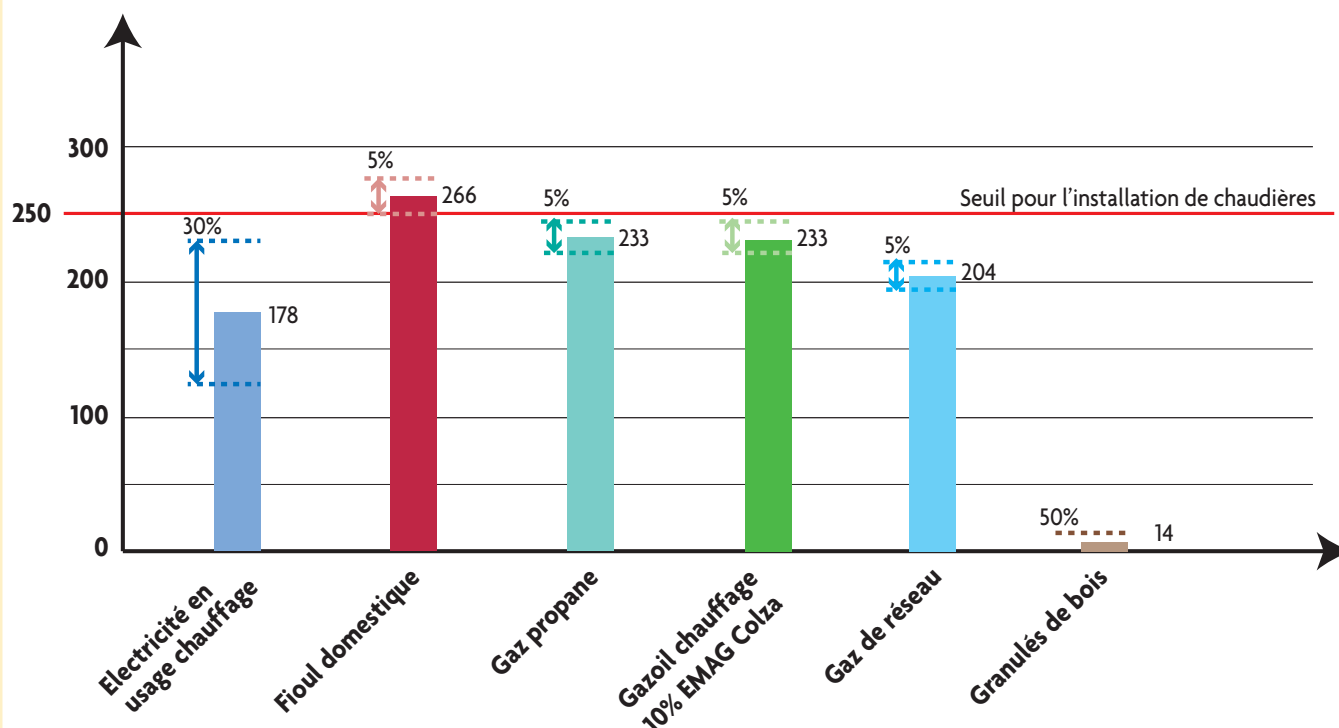
D'autres infos ici :

<https://fedie.fr/ammoniac-lenergie-du-futur/>

Seuil pour installer une chaudière dans le neuf

Emissions en g CO₂eq/kWh liés à la combustion avec pourcentage d'incertitude

Source : Base Carbone de l'ADEME 2021 sauf gazoil chauffage obtenu par calcul



En analysant ces chiffres, on comprend mieux pourquoi le gouvernement a fixé son seuil d'interdiction d'installation de nouvelles chaudières à 250 g CO₂eq/kWh, en utilisant les chiffres de l'ADEME, le fioul est en effet la seule énergie qui dépasse ce seuil, même si l'on tient compte de l'incertitude, $266 - 5\% = 252,7$ g, on reste au dessus des 250. En revanche on se rend compte que le gaz n'est pas très loin, il va d'ailleurs être interdit dans le neuf à terme via la RE 2020.

Concernant le gazoil de chauffage avec 10 % d'EMAG de colza, en partant de la valeur du fioul domestique, et en soustrayant les améliorations : FOD -> Gazoil de chauffage sans soufre, incorporation de 10% d'EMAG de Colza et additif permettant de réduire consommation / émissions, nous arrivons ainsi à la valeur de 233 g CO₂eq/kWh. Cette énergie n'est donc pas concernée par le projet

de loi, les dernières générations de chaudières pourront bien être installées.

A noter qu'avec l'incertitude de 30%, l'électricité pourrait émettre $178 + 30\% = 231,4$ g CO₂eq/kWh soit autant que le gazoil à 10% de colza. On est bien loin ici des publicités vantant le zéro émissions !

L'avis de la FEDIE

L'étai se resserre de toutes parts autour des énergies fossiles et les différents couperets arrivent tout aussi bien de la législation Française que des directives européennes. Il est primordial pour les distributeurs d'anticiper en proposant des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre.

L'ADEME propose les simulateurs DATAGIR

Nous avons déjà parlé dans notre site web d'un simulateur d'émissions de CO₂ proposé par l'ADEME, ils sont désormais au nombre de cinq !

Nos GESTes Climat

Mon Impact Transport

Mes Fruits et Légumes de Saison

Mon Convertisseur CO₂

Mon Impact Transport - Télétravail

Pour en savoir plus et tester ces simulateurs :

https://datagir.ademe.fr/?_se=ZGRyYWxldEBnbWFPbC5jb20%3D#applications

Phase de démonstration réussie pour BioTFuel

Regroupant Axens, CEA, IFP Énergies nouvelles, Avril, ThyssenKrupp Industrial Solutions et TotalEnergies, le projet BioTFuel* passe en phase de commercialisation après avoir rempli avec succès sa phase de démonstration (démarrage en 2010).

Le procédé BioTFuel permet de convertir, par voie thermochimique, de la biomasse lignocellulosique (paille, résidus forestiers, cultures dédiées, etc.) en biocarburants. Il s'agit d'une chaîne complète de procédés produisant du biogazole et du biokérosène de 2^{ème} génération.

Les biocarburants produits sont exempts de soufre et de composés aromatiques. Ils sont utilisables, seuls ou en mélange, dans tous types de moteurs diesel et turboréacteurs d'avion sans aucune modification.

BioTfuel affiche des résultats supérieurs aux attentes initiales avec une baisse des émissions de carbone de 90% par rapport aux énergies fossiles.

La phase d'industrialisation va donc désormais démarrer pour BioTFuel, le démonstrateur sera cependant encore actif pendant 18 mois.

Axens, l'un des partenaires historiques a désormais à sa charge la commercialisation de la licence du procédé BioTfuel.

SCHÉMA DE LA VOIE THERMOCHIMIQUE

PRÉTRAITEMENT

- 1 Charge lignocellulosique
- 2 Broyage primaire et séchage
- 3 Torréfaction
- 4 Charge hydrocarbonée (si cotraitement)

GAZÉFIEUR

- 5 Séparateur d'air
- 6 Alimentation gazéifieur
- 7 Chaudière ou quench



FISCHER-TROPSCH ET UPGRADING

- 11 Fischer-Tropsch
- 12 Hydrotraitement/Hydrocraquage
- 13 BIODIESEL/BIOKÉROSÈNE

CONDITIONNEMENT DU GAZ DE SYNTHÈSE

- 8 Ajustement H₂/CO
- 9 Lavage solvant physique ou chimique
- 10 Purification finale

L'avis de la FEDIE

C'est un autre métier que celui de distributeur, mais celui qui investira aujourd'hui dans ce type de bioraffinerie sera capable de produire un carburant ou combustible bio réduisant les émissions de plus de 90 % et ne nécessitant « que » de la paille et des résidus de bois pour fonctionner.

* BioTFuel se prononce comme beautiful en anglais, ce qui veut dire « beau »

XTL : l'alternative au fossile

Avec la fin programmée du GNR, les clients de flottes privatives se posent des questions sur des alternatives plus écologiques, si certains ont fait le choix du B100, d'autres vont tester le XTL. C'est le cas d'André BASTET de la société Sofrat (77). Interviewé par Valérie CHRZAVZEZ de Transport Info, le dirigeant annonce espérer convertir la moitié de sa flotte d'ici 3 ans si le test de 6 mois qu'il vient de lancer s'avère concluant. Pour l'entrepreneur, les échéances approchent comme l'interdiction du diesel dans Paris en 2024 et l'interdiction des véhicules thermiques en 2030, « c'est demain...c'est rien pour une société de transport de TP dont les véhicules ont une durée de vie de 10 ans ».

L'avis de la FEDIE

Le XTL est un gazole paraffinique de synthèse qui respecte en tous points la norme EN 590 pour le diesel (contrairement au B100 qui contient plus d'eau).

Attention cependant à son origine, il peut tout aussi bien avoir été élaboré avec du gaz liquéfié qu'avec de la biomasse (voir l'article ci-dessus sur le procédé BioTFuel) ou encore des huiles végétales par hydrogénation (HVO).

Les économies en émissions de CO2 peuvent donc aller de 0 à 90 % suivant le process utilisé pour le fabriquer.